



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DECEMBRE 2022

**Date de convocation du Conseil Communautaire** : le 15 décembre 2022

Conseillers en exercice : 28/      Conseillers présents : 21/      Conseillers votants : 28/

L'an deux mille vingt-deux, le 22 Décembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de Montpon-Ménéstérol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Lotterie, Président.

**ETAIENT PRESENTS:** M.Mme/ M.M: P. BENEYTOU/ G. PIEDFERT/L.VERGNAUD/ S. COUSTILLAS/ J-C. CHAUSSADE/ M.PILET/S.QUIVIGER / JP. LOTTERIE/ R. ROUILLER (Quitte la séance à l'issue du vote de la 3ème délibération) S.GOULARD MASSE/ G. HAERRIG/ A. WILLIAMS V.LECONTE/N-JAVERZAC-MARIGHETTO/G-AUXERRE.RIGOLET/M-VERT/ L. LAGOUBIE /G.ELIZABETH/ B. CABIROL/V.CAMPANERUTTO/ N. GALON

### **VOTE PAR PROCURATION:**

Mme. C. POUPARD Procuration à M. L.VERGNAUD  
M. COUSTILLAS Procuration à M. J-C. CHAUSSADE  
Mme R. ROUILLER: Procuration à M. JP. LOTTERIE à compter du vote de la 4ème délibération  
M.F.SALAT Procuration à Mme L. LAGOUBIE  
Mme J.BONNEFON-DUHARD Procuration à Mme B. CABIROL  
M. J-L.ROUSSEAU Procuration à M. G. PIEDFERT  
M. F. PARROT Procuration à M. G. ELIZABETH  
M. D.LECONTE Procuration à Mme V.CAMPANERUTTO

**ETAIENT EXCUSES /ABSENTS** : M.M/M.Mme C. POUPARD M. COUSTILLAS / F.SALAT/ J.BONNEFON-DUHARD / J-L.ROUSSEAU /M. F. PARROT /R. ROUILLER (Quitte la séance à l'issue du vote de la 3ème délibération) /D.LECONTE .

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Geneviève AUXERRE

• Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 01 décembre 2022.



## **ORDRE DU JOUR**

1-AMENAGEMENT DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE A MONTPON-MENESTEROL-DEMANDE DE FINANCEMENT.

2-CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « ATELIER DE LA REUSSITE ».

3-DETERMINATION DES TARIFS DE LOCATION AU SEIN DE MAISON FRANCE SERVICES. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2021-100 DU 16/12/2021.

4-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SEMIPER-DELIBERATION COMPLEMENTAIRE.

5-SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF /RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2021.

---

### **1-DELIBERATION N°2022-141-AMENAGEMENT DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE A MONTPON-MENESTEROL-DEMANDE DE FINANCEMENT**

Monsieur le Président explique que sur le territoire communautaire il apparaît un réel déficit d'équipement en matière de bassin de natation : à proximité de Montpon, seule la commune de Saint Astier dispose d'un bassin couvert, et sachant que les agglomérations de Périgueux et Bergerac sont ensuite les seules à être dotées de structures attractives.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Isle Double Landais et notamment la compétence optionnelle relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°2017-108 du 29 novembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire pour la création, l'entretien et la gestion d'une piscine intercommunale sise sur la commune de Montpon- Ménestérol ;

Vu la délibération n°2020-42 du 21 juillet 2020 relative aux délégations du conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n° 2021 – 55 relative au lancement de l'opération ;



Vu les études de faisabilité et le programme du projet de construction d'une piscine intercommunale ;

Suite aux études réalisées depuis 2017, le plan de financement prévisionnel suivant a pu être établi, prenant en compte les actualisations et fluctuations des prix :

DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	MONTANT HT	MONTANT TTC	LIBELLE	MONTANT	% global
Assistance à maîtrise d'ouvrage	660 696,00	792 835,20	DETR (25% du montant HT des travaux)	1 095 628,00	21%
Honoraires et Prestations contrôle (MO/ Contrôle/ SPS)			Centre national de développement du sport	100 000,00	2%
Variation de prix (coût construction, évolution indicie...)	210 795,00	252 954,00	CD 24 - Contrat territorial ( 2016-2020)	700 000,00	14%
Travaux Construction ( hors démolition)	4 091 717,00	4 910 060,40	Région	1 000 000,00	20%
Démolition / Désamiantage	80 000,00	96 000,00	Fonds de concours commune de Montpon-Ménéstérol	150 000,00	3%
Divers ( publication / frais divers, raccordement, réseaux, consignations...)	75 000,00	75 000,00	CD 24 - Plan Piscine Départemental	875 000,00	17%
			Programme régionaux Européens 2021-2027	150 000,00	3%
			Autofinancement CC IDL	1 047 580,00	20%
<b>TOTAL</b>	<b>5 118 208,00</b>	<b>6 126 849,60</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 118 208,00</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire:

-Valide le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

-Autorise le Président de la CCIDL à entamer les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès des financeurs potentiels ;

-Autorise le Président de la CCIDL à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à cette question.

### **Observations :**

**M. Lotterie :** Nous devons nous positionner aujourd'hui pour bénéficier de la DETR.

**M. Piedfert :** Je ne valide pas ce plan car il me paraît incorrect. Est-ce que la CC peut financer un tel projet ? Il manque du temps et du personnel.

**M. Lotterie :** je n'ai pas les éléments sur les coûts de fonctionnement. Il est difficile de savoir ce qu'elle coûtera en termes de fonctionnement car nous n'avons pas les éléments à ce jour. Nous en saurons plus en février via le copil à venir et les dires d'expert. Je ne lancerai pas les travaux tant que je n'aurai pas plus d'informations. Seul le résultat de la capacité d'autofinancement net déterminera ma décision. On ne prendra aucune décision aujourd'hui. Il s'agit simplement de se positionner pour la DETR.

**Mme Cabirol :** Cette piscine a toujours créé des problèmes. On peut dire que c'est un projet à marche forcée. Il faut être raisonnable.